



**2<sup>nd</sup>e générale et technologique**  
**Lycée Pilote Innovant International**  
Académie de Poitiers - Rentrée 2022

---

**L'établissement d'accueil**

**Lycée Pilote Innovant International** – Téléport 5 – 86130 – JAUNAY – MARIGNY

Contact : 05-49-62-05-75- Site : [www.lp2i-poitiers.fr](http://www.lp2i-poitiers.fr)

---

**Particularités de la formation**

- ▶ Pédagogie par projets (Projets interdisciplinaires, Activités Complémentaires de Formation « ACF », Besoins, Autonomie et Suivi « BAS »)
- ▶ Environnement Numérique de Travail appliqué à toutes les disciplines
- ▶ Parcours international pour tous les élèves

Le LP2I souhaite accueillir et accompagner de manière privilégiée les élèves bénéficiant d'une bourse.

**Pour plus d'information, contacter l'établissement d'accueil et consulter la [fiche dédiée](#) sur le site Onisep.fr**

---

**Procédure de candidature**

- La candidature relève du responsable légal du candidat.

Les modalités de recrutement des élèves en classe de seconde sont propres au LP2I. Elles suivent un certain nombre d'étapes qui se font en parallèle tant au niveau du LP2I que du collège d'origine.

- **Critères de recrutement** : motivation, compétences, connaissance du projet pédagogique du LP2I
- À noter :
  - Les bulletins et les résultats scolaires ne constituent pas un critère de recrutement
  - La demande de section européenne ne constitue pas un critère de recrutement. Il est donc **inutile d'envoyer la fiche utilisée dans la procédure académique de demande d'une section européenne** en complément du dossier de candidature au LP2I
  - La candidature relève du responsable légal du candidat
  - Le LP2I souhaite accueillir et accompagner davantage d'élèves bénéficiant d'une bourse
- Pour info, les critères de recrutement tiennent compte de l'avis du professeur principal, du chef d'établissement du collège d'origine ainsi que d'un entretien permettant de mesurer la connaissance des dispositifs du lycée par l'élève, de son implication personnelle (milieux scolaire et/ou extrascolaire).
- Tous les candidats doivent respecter la procédure d'affectation en vigueur après la 3<sup>e</sup> dans l'académie de Poitiers.
- Le LP2I adresse sa proposition de candidatures retenues à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) de la Vienne.

**1. Démarches**

▶ **Candidat**

- Effectuer en ligne, sur le [site du LP2I](#), une demande de dossier **avant le 25 mars 2022**.
- Dès réception du dossier (envoyé par le LP2I par mail aux familles la semaine du 28 mars au 02 avril 2022.)
  - Répondre aux questions.
  - Réaliser une production personnelle (lettre, vidéo, site internet, dessin...) qui servira de support à l'entretien
  - Transmettre au plus vite à son professeur principal la fiche « Avis du collège »
- Renvoyer l'ensemble au LP2I par mail avant le **23 avril 2022**.
- Tous les élèves ayant confirmé leur candidature seront invités au LP2I, si la situation sanitaire le permet le 23,24 ou 25 mai pour un entretien individuel de 10 minutes, devant 2 membres de l'équipe du lycée.



**2<sup>nd</sup>e générale et technologique**  
**Lycée Pilote Innovant International**  
**Académie de Poitiers - Rentrée 2022**

► **Établissement d'origine**

→ L'établissement renvoie la fiche d'avis complétée en totalité au LP2I avant le **06 mai 2022**.

**2. Saisie de la demande**

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée<sup>1</sup>, il doit être enregistré suivant l'une de ces deux modalités :

► Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le téléservice affectation disponible, dans le portail des téléservices « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.

► Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application Affelnet-Lycée, avant la date butoir de fermeture académique communiquée par le rectorat.

- La demande pour une 2<sup>nd</sup>eGT au LP2I de Jaunay-Marigny doit être placée en 1<sup>er</sup>vœu.
- Il est indispensable d'émettre au moins un autre vœu en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique dans le lycée de secteur.
- Le LP2I adresse sa proposition de candidatures retenues à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) de la Vienne.

**3. La décision**

► Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation fin juin 2022 :

- Dans le téléservice Affectation
- Dès la fin des épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB), sur le site de l'académie de Poitiers, rubrique Orientation – Formation > Affectation – Admission > Après la 3<sup>e</sup>.

► Ils reçoivent par courrier la notification d'affectation.

► Ils procèdent ensuite à l'inscription aux dates communiquées par les établissements.

- La décision d'affectation en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique au LP2I est prononcée par l'IA-DASEN de la Vienne, à l'issue d'une commission départementale d'affectation.
- Inscription définitive des élèves déclarés admis par la commission d'affectation après obtention du passage en seconde générale et technologique.

---

<sup>1</sup> (Affectation des ÉLèves par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3<sup>e</sup>.